



Saison 2026-2027

Règlement intérieur

Règles générales dans la structure

- Il est interdit de manger, de boire, ou d'apporter de la nourriture au sein des studios.
- L'accès aux studios, que ce soit pour les cours ou les répétitions, ne se fait qu'après l'inscription, le règlement de l'adhésion annuelle et du service.

Cours : paiement et accès

- **Tarifs de la saison 2026 - 2027** : L'adhésion annuelle est à 20€. Les cours sont à 60€ par trimestre pour les moins de 16 ans et 70€ par trimestre pour les 16 ans et +.
- **Le paiement se fait par chèques** : 1 chèque pour l'adhésion annuelle et 1 chèque par trimestre, le tout à remettre en même temps que la fiche d'inscription remplie, et le règlement signé.
- **Une carte d'adhésion** sera remise à l'élève après la validation de son inscription. Il devra la présenter à l'accueil avant d'entrer
- L'élève ne pourra accéder à son cours que si les conditions ci-dessus sont remplies.



Saison 2026-2027

FICHE D'INSCRIPTION

Cours individuels : ☐ Guitare ☐ Basse ☐ Piano ☐ Batterie

Niveau :

- **Nom et prénom :**
- **Date de naissance :**
- **Adresse :**

.....

- **Téléphone :**
- **Mail :**

L'inscription des mineurs de 7 à 17 ans doit être obligatoirement faite par un tuteur légal.

Fiche à rendre avec :

- Les chèques pour l'adhésion et les trois trimestres
- Une photo d'identité de l'élève

Toute fiche ne remplissant pas ces critères sera refusée.

Amiens le,

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs

« Lu et approuvé »
Signature